

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 7 décembre 2021 habilitant l'INSA Hauts de France à délivrer le diplôme d'ingénieur ;

Vu le règlement de scolarité des formations ingénieurs 2025-2026 ;

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du titre d'ingénieur en FISA dans les spécialités :

- **Génie Electrique et Informatique Industrielle**
- **Mécanique et Energétique**
- **Informatique et Cybersécurité**
- **Génie Industriel**

pour l'année universitaire 2025-2026 est composé comme suit :

Semestres : 5, 6, 7, 8, 9, 10

Président du jury : Antoine VEYER, Responsable des formations d'Ingénieurs

Membres du jury :

- Julien PELLÉ, Directeur des Formations
- François PRORIOL, Adjoint du Directeur délégué aux Formations d'Ingénieurs en charge des FA/FC
- Serge DEBERNARD, Directeur du Département Automatique
- François Xavier COUDOUX, Directeur du Département Electronique
- René MANDIAU, Directeur du Département Informatique
- Hakim NACEUR, Directeur du Département Mécanique
- Laurent GILLET, Responsable de la 3ème année de la spécialité GEII FISA
- Didier DERKS, Responsable des 4ème et 5ème années de la spécialité GEII FISA
- François VERHEYDE, Responsable de la spécialité GI FISA
- Marie THILLIEZ, Responsable de la spécialité ICy FISA
- Fabien BECHET, Responsable de la spécialité ME FISA

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'une publication au recueil des actes réglementaires et d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur délégué aux formations et le Directeur général des services de l'INSA Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 4 décembre 2025

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France
Jean-Christophe POPIEUL

